



Compte-rendu du conseil municipal ordinaire du jeudi 27 février 2020

Affiché le 02 mars 2020

Nombre de conseillers en exercice	41
Nombre de présents	22
Nombre de votants	29

Les membres du conseil municipal de la commune LE VAL D'HAZEY, légalement convoqués, le 20 février 2020, se sont réunis en séance publique ordinaire, salle du conseil municipal du quartier d'Aubevoye, sous la présidence de Madame PUCHEU Michèle, Maire, le 27 février 2020.

Le secrétaire de séance était Monsieur CRESTE Pascal.

- :: :: - :: :: -

A – AFFAIRES GENERALES

I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JANVIER 2020

**Le conseil municipal,
A l'unanimité,**

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 janvier 2020.

II – CESSION CONSORTS ALLAVOINE/LE VAL D'HAZEY D'UNE PARTIE DE DEUX PARCELLES DE TERRAIN ET D'UNE PARCELLE DE TERRAIN SISES QUARTIER DE VIEUX VILLEZ

**Le conseil municipal,
A l'unanimité,**

DECIDE d'acquérir les parcelles nouvellement cadastrées section A n° 369 et ZA n° 61 ainsi que la parcelle cadastrée section A n° 69, d'une superficie totale de 2 097 m², sises à Vieux Villez et ce, moyennant la somme de 1 €.

LE VAL D'HAZEY

Communes historiques : Sainte Barbe sur Gaillon, Vieux-Villez, Aubevoye



AUTORISE Madame/Monsieur le Maire ou Madame/Monsieur le 1^{er} adjoint à signer l'acte translatif de propriété à intervenir entre les consorts ALLAVOINE et la commune du Val d'Hayez ; étant précisé que les frais afférents à cette cession seront à la charge de l'acquéreur,

HABILITE Maître DAGUET, Notaire aux Andelys, à établir l'acte de cession,

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au compte 2111 – Acquisition de terrains nus – du budget communal 2020.

III - CONVENTION DEPARTEMENT DE L'EURE/LE VAL D'HAZEY FIXANT LES MODALITES DE MISE A DISPOSITION A TITRE PRECAIRE DU FONCIER NECESSAIRE A L'IMPLANTATION D'UN COLLEGE PROVISOIRE

**Le conseil municipal,
A l'unanimité,**

APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition, à titre précaire, du foncier nécessaire à l'implantation d'un collège provisoire et ce, pendant la durée des travaux de restructuration du collège existant « Simone Signoret, sis rue de Verdun, quartier d'Aubevoye

AUTORISE Madame/Monsieur le Maire ou Madame/Monsieur le 1^{er} adjoint à signer ladite convention à intervenir entre le Département de l'Eure et la commune du Val d'Hayez ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

IV - CONVENTIONS ASSOCIATION CURSUS/LE VAL D'HAZEY RELATIVES A LA REFECTION DE L'EGLISE, QUARTIER DE SAINTE BARBE SUR GAILLON

**Le conseil municipal,
A l'unanimité,**

ACCEPTTE de réaliser les travaux mentionnés ci-dessous pour un total de 1 509,17 € sur 2020 et 2021,

PROGRAMMATION	TRAVAUX	COUT	PART COMMUNALE
2020	Façades nord et sud	11 976,67 €	732,01 €
2021	Façade est	12 943,87 €	777,16 €

AUTORISE Madame/Monsieur le Maire ou Madame/Monsieur le 1^{er} adjoint à signer les conventions à intervenir entre l'association CURSUS, lesquelles régiront le détail des prestations et des actions sociales proposées par ladite association,

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires en section d'investissement des budgets communaux 2020 et 2021.



LE VAL D'HAZEY

Communes historiques : Sainte Barbe sur Gaillon, Vieux-Villez, Aubevoye

V – DROIT DE PLACE DES FORAINS A COMPTER DU 1^{ER} MARS 2020

**Le conseil municipal,
A l'unanimité,**

DECIDE de porter à 5 (cinq) euros, par jour et par caravane, le droit de place pour le stationnement des forains et ce, à compter du 1^{er} mars 2020,

PREND note que la participation financière des forains sera perçue par le régisseur du Val d'Hazey pour le stationnement des marchands ambulants et inscrire au budget communal au compte 7336 – Droits de place -.

VI – CREATION D'EMPLOIS A COMPTER DU 1^{ER} MARS 2020

**Le conseil municipal,
A l'unanimité,**

DECIDE, à compter du 1^{er} mars 2020, de :

1) créer :

- √ un emploi de rédacteur territorial, à temps complet
- √ quatre emplois d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe, à temps complet
- √ six emplois d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe, à temps complet
- √ un emploi d'assistant territorial de conservation principal 2^{ème} classe, à temps complet

2) supprimer :

- √ deux emplois d'adjoint administratif territorial,
- √ deux emplois d'adjoint administratif territorial principal 2^{ème} classe,
- √ six emplois d'adjoint technique territorial
- √ deux emplois d'adjoint technique 2^{ème} classe,
- √ un emploi d'assistant territorial de conservation 2^{ème} classe

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au chapitre 012 –Frais de personnels *- du budget primitif 2020.

VII- TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS COMMUNAUX AU 1^{ER} MARS 2020

**Le conseil municipal,
A l'unanimité,**

ARRETE le tableau des emplois permanents communaux au 1^{er} mars 2020 et ce, conformément à l'annexe ci-jointe.

LE VAL D'HAZEY

Communes historiques : Sainte Barbe sur Gaillon, Vieux-Villez, Aubevoye



B – AFFAIRES FINANCIERES

VIII - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019 DRESSE PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL

**Le conseil municipal,
A l'unanimité,**

DECLARE que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2019 par le receveur municipal visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Section de fonctionnement

↳ Dépenses	6 228 726,81 €
↳ Recettes	7 085 347,73 €

Section d'investissement

↳ Dépenses	1 051 736,01 €
↳ Recettes	1 554 761,50 €

IX – COMPTE ADMINISTRATIF 2019 : DESIGNATION DU PRESIDENT DE SEANCE

**Le conseil municipal,
A l'unanimité,**

DESIGNE M. LEJEUNE, président pour la partie de séance où le compte administratif est débattu.

X - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

**Le conseil municipal,
A l'unanimité,**

APPROUVE les comptes de l'exercice 2019 et le résultat de clôture dressé par Madame le Maire faisant ressortir :

Réalisations de l'exercice 2019

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 228 726,81 €	7 085 347,73 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 051 736,01 €	1 554 761,50 €

Reports de l'exercice 2018

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	-	1 007 560,34 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	-	1 315 605,82 €



LE VAL D'HAZEY

Communes historiques : Sainte Barbe sur Gaillon, Vieux-Villez, Aubevoye

Restes à réaliser

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	-	-
SECTION D'INVESTISSEMENT	207 502,26 €	7 450,00 €

Résultat cumulé

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	6 228 726,81 €	8 092 908,07 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 259 238,27 €	2 877 817,32 €
	7 487 965,08 €	10 970 725,39 €

XI - AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019

**Le conseil municipal,
A l'unanimité,**

CONSTATE :

Résultat de l'exercice	856 620,92 €
Résultats antérieurs reportés	1 007 560,34 €
Résultat à affecter	1 864 181,26 €
Solde d'exécution d'investissement :	
- excédent d'investissement	1 818 631,31 €
Solde des restes à réaliser :	
- besoin de financement	200 052,26 €
Excédent financement d'investissement	1 618 579,05 €

DECIDE d'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2019 :

↪ compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	364 181,26 €
↪ compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté	1 500 000,00 €
↪ compte 001 – Excédent d'investissement reporté	1 818 631,31 €

XII - LOCAL COMMERCIAL : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2019 DRESSE PAR LE RECEVEUR MUNICIPAL

**Le conseil municipal,
A l'unanimité,**



LE VAL D'HAZEY

Communes historiques : Sainte Barbe sur Gaillon, Vieux-Villez, Aubevoye

DECLARE que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2019 par le receveur municipal visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Section de fonctionnement

↵ Dépenses	3 101,14 €
↵ Recettes	9 818,50€

Section d'investissement

↵ Dépenses	-€
↵ Recettes	3 063,00 €

XIII - LOCAL COMMERCIAL : DESIGNATION DU PRESIDENT DE SEANCE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

**Le conseil municipal,
A l'unanimité,**

DESIGNE M. LEJEUNE, président pour la partie de séance où le compte administratif est débattu.

XIV - LOCAL COMMERCIAL : VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

**Le conseil municipal,
A l'unanimité,**

APPROUVE les comptes de l'exercice 2019 et le résultat de clôture dressé par Madame le maire faisant ressortir :

Réalisations de l'exercice 2019

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 101,14 €	9 818,50 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	-	3 063,00 €

Reports de l'exercice 2018

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	-	27 156,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	-	11 726,00 €

Restes à réaliser

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	-	-
SECTION D'INVESTISSEMENT	-	-



LE VAL D'HAZEY

Communes historiques : Sainte Barbe sur Gaillon, Vieux-Villez, Aubevoye

Résultat cumulé

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	3 104,14 €	36 974,50 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	-	14 789,00 €
TOTAL	3 104,14 €	51 763,50 €

XV - LOCAL COMMERCIAL : AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019

**Le conseil municipal,
A l'unanimité,**

CONSTATE :

Résultat de l'exercice	6 717,36 €
Résultats antérieurs reportés	21 156,00 €
Résultat à affecter	33 873,36 €
Solde d'exécution d'investissement : - excédent d'investissement	14 789,00 €
Solde des restes à réaliser : - besoin de financement	-
Excédent financement d'investissement	14 789,00 €

DECIDE d'affecter le résultat de clôture de l'exercice 2019 :

↳ compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	-€
↳ compte 002 – Excédent de fonctionnement reporté	33 873,36 €
↳ compte 001 – Excédent d'investissement reporté	14 789,00 €

XVI -DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

**Le conseil municipal,
A l'unanimité,**

PREND acte de la présentation des orientations budgétaires et du débat qui s'est tenu.